



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Décision complétant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'OFPRA au titre de l'année 2024**

### **Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et portant adaptation au poste de travail ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

### **Décide :**

**Article unique** – Sont nommés en tant qu'examineurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, organisés au titre de l'année 2024 :

Madame	Svitlana	BUEE	Professeure
Madame	Louisa	DUSINBERRE	Professeure
Madame	Barbara	FITSCH MOURAS	Responsable administrative IAE
Madame	Rosa-Elena	GARCIA	Professeure
Monsieur	Steevens	IPAS	Professeur
Madame	Elena	JOURDAN	Professeure
Madame	Marie-Nadia	KARSKY	Maître de conférences
Madame	Rosa	MAROTO-SIRVENTE	Professeure
Madame	Catherine	MIEL	Professeure
Monsieur	François	STRIBY	Secrétaire des affaires étrangères
Monsieur	Fabrizio	VENDETTI	Responsable administratif IAE
Madame	Assia	ZEGAOULA	Professeure

Fait à Fontenay-sous-Bois, le

**24 MAI 2024**



Julien BOUCHER